

L'Edito du maire

L'information est un droit pour les habitants de notre village et un devoir pour ses élus. Depuis le début de notre mandat, nous sommes attentifs à produire régulièrement des informations sur le site de la commune « Emagny.fr ». De nombreuses rubriques permettent de suivre l'actualité de notre village, et nous rendons compte de l'activité du conseil municipal par la mise en ligne des comptes rendus détaillés sur tous les sujets abordés lors des réunions mensuelles.

La crise sanitaire a singulièrement compliqué l'usage démocratique de l'accès de tout habitant aux séances du conseil municipal puisque nous avons l'obligation de nous réunir à huis clos, dans le respect des gestes barrières.

A ce jour, les abonnés à la « news » municipale, mensuelle, sont encore trop peu nombreux pour être assurés d'une diffusion suffisante de l'information aux habitants d'Emagny. Nous vous invitons à le faire en faisant parvenir à la mairie le bulletin d'inscription joint à cette lettre d'information.

Nous avons conscience que pour certains d'entre vous, l'usage de l'informatique, voire la disponibilité d'un ordinateur, n'est pas généralisée et nous sommes attentifs à ce que l'information soit accessible à tous les habitants d'Emagny.

Aussi, nous diffuserons chaque trimestre, dans toutes les boîtes aux lettres, une « lettre d'actualités » du format de celle qui vous est distribuée ce jour. Elle traitera de façon synthétique de l'actualité de l'activité municipale, de la vie du village et des événements qui la concernent.

La crise sanitaire s'éternise et le retour à « la vie normale » ne sera vraisemblablement pas une réalité pour de longs mois encore, même si les mesures de déconfinement progressif permettent sûrement de reprendre espoir. Nous avons une pensée pour ceux qui sont affectés dans leur vie ou celle de leurs proches par les effets d'une pandémie qui nous oblige encore pour longtemps à la prudence et au respect des gestes barrières. Nous avons hâte de revoir ceux d'entre vous qui sont singulièrement réduits à une activité limitée, voire impossible depuis de longs mois. Nous devons les soutenir et marquer notre solidarité à leur égard.

Un budget municipal, sans augmentation de la pression fiscale.

Le budget municipal 2021 a été voté le 9 avril 2021, sans augmentation de la pression fiscale.

Le budget de fonctionnement s'établit à 280 204 € en dépenses réelles (hors amortissements), et à 329 832 € en recettes réelles, dégageant une marge nécessaire pour assurer notre capacité d'autofinancement des futurs investissements. Dans la continuité de notre attachement à préserver l'état de notre forêt qui souffre du manque d'eau depuis 10 ans, des sécheresses sévères à répétition et des maladies qui affectent de nombreuses variétés d'arbres, nous avons volontairement fait l'impasse sur les recettes qui pourraient venir des ventes de bois pour cette année et différé les coupes de bois qui étaient programmées dans le bois des Rompeux pour 2021.

Le budget d'investissement s'établit à 329 843 € en crédits nouveaux pour les dépenses et à 661 876 € en recettes, préservant ainsi notre capacité d'investissement pour les prochaines années. Le recours à l'emprunt a été limité à 140 000 € dans ce budget pour assurer les investissements à long terme sur les voies communales (rue et place de la Gare, route de la Grange du bas programmés depuis 2020).

Les priorités 2021 concernent des travaux d'amélioration énergétique de tous les appartements communaux afin de rendre la vie de nos locataires plus confortable et moins coûteuse en charges de chauffage. Ainsi, les chaudières anciennes seront remplacées par des pompes à chaleur et des travaux d'isolation seront entrepris sur les deux bâtiments de la rue de Moncley et de la rue des Tilleuls. Le chauffage et la ventilation de la salle Cerutti seront également changés par des équipements beaucoup plus économes et plus efficaces.

L'ancien camping, fera l'objet d'une première tranche de travaux de sécurité et d'équipements pour amorcer sa transformation en parc de détente et de promenades familiales.

La maison « Quartier » a été officiellement acquise le 13 avril, les études de réaménagement seront conduites en 2021 avec l'aide du Département. Enfin, les études pour la réfection de la rue de Moncley, le renforcement de la sécurité par la limitation de la vitesse dans la rue de Chevigney seront réalisées, ainsi que les premières études pour le réaménagement futur de la Grande Rue qui interviendra après la réfection des réseaux eau et assainissement.

Point assainissement

La station d'épuration a fait couler beaucoup d'encre tout au long des 10 longues années qu'a nécessité sa construction jusqu'à sa mise en service en début d'année 2019. C'est à cette date que la compétence « eau et assainissement » a été transférée à la CCVM, qui elle-même l'a déléguée au Syndicat intercommunal des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO). Il est utile de rappeler que cette station est d'une technologie nouvelle, complexe et peu répandue. La société autrichienne qui l'a conçue assure un suivi à distance en lien avec le SIEVO. En outre, elle a été dimensionnée pour 1250 habitants alors même qu'elle traite à ce jour les eaux usées de 275 abonnés d'Emagny.

Le coût de fonctionnement est plus élevé que toutes les autres stations présentes en milieu rural et le coût de sa construction engendre des amortissements bien supérieurs à ceux constatés habituellement pour ce type d'équipement.

En faisant les comptes qui n'avaient pas été sérieusement anticipés, il ressort que le tarif d'assainissement aurait dû être fixé à **3,50 €** le m3 au lieu des 2,25 € pratiqués en 2019 et 2020, soit une augmentation de 1,25 € par m3 !

Après une longue négociation avec le SIEVO, ce dernier a accepté un plafonnement à 3 € le m3 pour 2021 et un tarif qui diminuera régulièrement pendant 8 années pour se fixer à 1,80 € en 2028.

Afin d'alléger la facture pour les habitants d'Emagny, le **Conseil municipal a voté une participation** qui sera versée au SIEVO pendant 4 ans et qui permettra de limiter la hausse du tarif qui serait devenue insupportable pour de nombreuses familles du village.

Les tarifs de l'assainissement s'établissent donc comme suit pour les 8 années à venir :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Tarif avec intervention de la commune	2.80	2.68	2.56	2.44	2.32	2.15	1.98	1.80
Participation de la commune	4 800 €	3 600 €	2 400 €	1 200 €				

Acquisition Maison Quartier

Le projet d'acquisition de la maison qui abrite le bureau de tabac a été concrétisé le 13 avril. Le Conseil municipal a choisi de préempter cette maison parce qu'il s'inscrit dans la volonté affichée de tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité et le développement de la présence commerciale dans notre village, qui participe à la qualité de vie pour les habitants d'Emagny et profite également aux habitants des villages voisins.

Au cours de l'année, des études seront réalisées, avec une aide importante apportée par le Département, pour tirer le meilleur parti de cette habitation qui devrait nous permettre d'offrir une cellule commerciale, rajeunie et rendue accessible aux personnes à mobilité réduite, qui passera de 40m2 à 80 m2, ainsi que 3 logements qui répondront aux normes d'isolation et d'économie d'énergie attendus pour l'habitat de demain. L'ensemble sera géré par la commune et les emprunts seront contractés auprès de la Caisse des dépôts et seront couverts par les loyers.

Du Camping d'hier au parc d'agrément de demain



Recréer un camping n'est plus possible, mais nous pouvons en faire un parc d'agrément, une jolie promenade sur les rives de l'Ognon ; Nous allons donc continuer à le réhabiliter petit à petit.

Nous avons d'ores et déjà abattu certains arbres devenus dangereux, supprimé le bâtiment des sanitaires tout en conservant la plateforme ; Celle-ci sera consolidée, et sécurisée, et pourra, à l'avenir, servir de scène à des petits spectacles par exemple.

Nous sécuriserons en priorité le périmètre de protection immédiate et la rive de l'Ognon avec des barrières comme celles déjà présentes que nous compléterons dans un premier temps.

Puis, dans un second temps, afin de rendre cet endroit convivial pour l'arrivée des beaux jours, nous allons mettre en place des bancs le long des allées, ainsi que quelques tables pour le pique-nique, et des poubelles afin de conserver ce lieu propre. Nous étudions aussi le remplacement, dès cet automne, des arbres abattus par des essences adaptées à cette zone inondable pour y retrouver un parc ombragé dans le futur.

Ainsi réaménagé, les familles d'Emagny pourront se réapproprier ce lieu emblématique du village !



Il suffit de passer le pont...



Mais sur notre joli pont, la traversée est particulièrement dangereuse et inadaptée pour tout usage autre que les véhicules (On y enregistre plus de 4000 passages par jour occasionnant de nombreux croisements de véhicules) Certes, il y a des trottoirs, mais ils sont très étroits ; Périlleux de traverser avec une poussette ou pour une famille avec des enfants en vélo !...

Dans la continuité du développement des « déplacements doux », un projet de passerelle piétonne sécurisée pour la traversée de l'Ognon est à l'étude en partenariat avec nos voisins de la commune de Pin, de la communauté de

commune du Val Marnaysien, de nos départements respectifs et de la région.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce beau projet.

Point sur le futur groupe scolaire "Paul Cézanne"

Les travaux concernant l'école maternelle d'Emagny se poursuivent. Le déménagement devrait avoir lieu en juillet 2021 afin que nos petits écoliers puissent débiter l'année scolaire en septembre 2021 dans des locaux tout neufs.

Nous avons appris récemment qu'une classe serait supprimée lors de cette même rentrée, réduisant à 3 le nombre de classes ouvertes. La mairie d'Emagny souhaite encourager le maintien de la classe supplémentaire pour favoriser l'éducation de nos chères petites têtes blondes. La décision ne dépendant en aucune façon de la mairie, nous vous tiendrons informés des suites de ce sujet.

Projet autour de la "figure des arbres"

Lors du conseil municipal du vendredi 5 mars 2021, nous avons rencontré Pauline GILARD qui nous a proposé de participer à une exposition multi sensorielle autour de la figure des arbres et présentée à la Citadelle de Besançon durant l'été 2021. Il sera également possible de réaliser une balade instructive sur la commune d'Emagny en juin 2021, si les conditions sanitaires nous le permettent.

Un chêne présent sur notre commune fera partie des feuillus retenus pour ce joli projet autour de la nature et de sa conservation.

Travaux de printemps

La sécurité routière fait partie de notre sacerdoce d'élus municipaux, depuis le début de notre mandat.

En presque 1 an de mandat, un certain nombre d'actions ont déjà été menées en ce sens.

C'est dans la continuité de ces actions que la commune va engager, durant la période printanière, deux chantiers routiers importants, impactant deux zones distinctes de la commune :

- Le premier (47 999,50€ HT), consiste en la réfection d'une partie de la chaussée du chemin de la Grange du Bas, entre le pont de l'Abbaye et le chemin blanc, dont l'état commence à être très fortement dégradé, ainsi que la consolidation du pont de l'Abbaye. Les travaux sont en cours de réalisation depuis le 26 avril.
- Le second (85 138,50€ HT), et non des moindres, est la restructuration et réfection de la zone d'accès au nouveau lotissement de l'Ancienne Gare, à partir du 17 mai, sur une période de 5 semaines, et qui comprend entre autres :
 - La mise en place d'un réel parking de 12 places en face de l'ancienne Gare,
 - Le remodelage du croisement au niveau de la grande rue afin de donner plus de visibilité aux automobilistes mais aussi aux piétons, par la mise en place d'un trottoir bas permettant l'accès au garage attenant.

Ces deux projets ont obtenu l'accord de subventions de l'État dont le montant définitif sera prochainement notifié à la commune.

Enfin, suite à des échanges avec certains habitants de la commune, une réflexion prochaine va être engagée, avec le concours des riverains de la rue de Chevigney, afin d'étudier ensemble, les moyens à notre disposition pour sécuriser cette rue, en proie à de nombreuses incivilités routières (63% des véhicules ont été mesurés en excès de vitesse et 15% en grand excès de vitesse).

Informations pratiques

- Une **fiche dédiée aux personnes vulnérables** est accessible en mairie afin de vous faire connaître ou bien d'inscrire un proche dans le but de garder le contact en cas de risques majeurs sur la commune (inondation, canicule, tempête, ...). Cette disposition, obligatoire pour les communes, doit permettre une plus grande vigilance et les gestes de solidarité indispensables envers les personnes les plus fragiles.
- Un **défibrillateur automatique externe (DAE)** a été acquis par la commune et installé sur la façade de la caserne des sapeurs-pompiers, rue de Monclay. Cet appareil est accessible à tous et d'une grande simplicité d'utilisation. Si une personne est victime d'un arrêt cardiaque devant vous, n'hésitez pas à vous en servir ! Vous pouvez peut-être lui sauver la vie ! 
- En ce qui concerne les propriétés privées, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique** ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - ⇒ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
 - ⇒ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
 - ⇒ les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.
- Il est rappelé que la pratique de l'incinération des déchets et de l'écobuage sont strictement interdites, par arrêté préfectoral, à Emagny, comme dans l'ensemble du territoire départemental. Nous remercions les habitants qui se livrent encore régulièrement à ces pratiques de bien vouloir s'en tenir aux règles communes.
- Dans le but de dégager nos trottoirs afin de **favoriser les déplacements des piétons et poussettes**, nous vous invitons à :
 - ⇒ Ranger vos poubelles après leur ramassage, au plus tard le soir même,
 - ⇒ Utiliser les places de parking présentes sur la commune, et non les trottoirs ou les espaces verts, non prévus à cet effet.
- Un agent des Finances publiques vous accueille sur rendez-vous tous les jeudis après-midi de 14h00 à 16h00 au sein des locaux de la maison de la culture à Pouilley-les-Vignes.
- Le secrétariat de la mairie est ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h et le mardi après-midi de 14h à 19h.

- Nous vous invitons à télécharger sur votre smartphone dès à présent l'application « Panneau Pocket », afin d'être informé en temps et en heure des informations importantes relatives à la vie de la commune d'Emagny.

Disponible sur

App Store



Disponible sur

Google play



- Pour suivre en temps réel les informations concernant Emagny, nous vous invitons également à **vous abonner à notre Newsletter** en vous connectant sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : www.emagny.fr .



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée